



---

## DÉCLARATION

---

94/39

TELLE QUE PRONONCÉE

### ALLOCUTION

DE

L'HONORABLE ANDRÉ OUELLET,

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À LA CONFÉRENCE POSTMINISTÉRIELLE DE L'ANASE

SÉANCE PUBLIQUE TROIS PLUS UN

BANGKOK, Thaïlande  
Le 27 juillet 1994

Excellences, distingués ministres des Affaires étrangères de l'Indonésie, de la Malaisie et du Brunéi Darussalam, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais d'abord remercier le ministre Alatas pour ses remarques au sujet des relations entre le Canada et l'ANASE [Association des nations de l'Asie du Sud-Est] dans son discours d'ouverture. Ces trois dernières années, l'Indonésie a fait preuve de beaucoup d'adresse et d'enthousiasme dans la coordination et la gestion de nos relations avec les participants au Dialogue.

L'ANASE est l'une des organisations régionales les plus florissantes au monde, et le Canada attache beaucoup d'importance aux rapports privilégiés qu'il entretient avec elle dans le cadre du Dialogue. Ces rapports se sont transformés en un partenariat politique et économique qui touche à un grand nombre de domaines et est avantageux aux deux parties. L'origine de ces liens remonte aux premiers contacts bilatéraux établis par le Canada dans le cadre de ses programmes d'aide au développement avec chacun des États membres de l'ANASE durant les années 50. Cette relation de partenaire à partenaire continue d'évoluer et de s'intensifier, étant désormais fondée sur la coopération économique assortie d'avantages mutuels.

Notre coopération en matière de développement touche désormais à divers secteurs, depuis la foresterie, l'agriculture, les pêches et l'environnement marin jusqu'aux télécommunications et à la formation technique. Notre but est de jeter les bases d'une collaboration durable et autonome. À titre d'exemple, je citerai le financement accordé par l'Agence canadienne de développement international au Centre Canada-ANASE. J'envisagerais avec plaisir la possibilité d'étendre cette collaboration à d'autres domaines, par exemple, celui de la science et de la technologie, ou encore celui de la gestion de l'environnement.

Les relations officielles entre nos gouvernements se sont intensifiées dans le cadre du Dialogue et le rythme des progrès s'est accéléré. Lors de la Conférence postministérielle de l'an dernier à Singapour, le Canada et l'ANASE ont signé un nouvel Accord de coopération économique favorisant l'établissement de liens plus étroits dans les domaines de l'industrie, du commerce et du développement. Cet accord, qui témoigne de la nouvelle orientation que prendra la coopération entre le Canada et l'ANASE, vise à promouvoir la collaboration au niveau du secteur privé, ainsi que la libéralisation et l'expansion des rapports commerciaux, et à permettre de mieux cibler le développement, au bénéfice de chacun d'entre nous.

Autre signe de l'intensification de nos relations avec les participants au Dialogue, les réunions du Comité de coopération mixte (CCM) Canada-ANASE sont passées cette année d'un cycle de dix-huit mois à un cycle annuel. La neuvième réunion, qui s'est tenue à Ottawa en juin, a permis de passer en revue toute une

gamme de questions économiques et commerciales d'intérêt mutuel, y compris l'achèvement des négociations de l'Uruguay Round du GATT [Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce] et la création de l'Organisation mondiale du commerce, les relations commerciales régionales (dans le cadre de l'AFTA [la zone de libre-échange entre les pays de l'ANASE], de l'ALENA [l'Accord de libre-échange nord-américain] et de l'APEC [l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique]) et l'accès aux marchés. Compte tenu de la complexité et de la diversité des questions à l'étude, le CCM offre, à nos yeux, une occasion importante d'engager un dialogue sur les politiques avec nos partenaires de l'ANASE pendant la période qui précède chaque année le Sommet du G-7 [le groupe des sept pays les plus industrialisés] et la Conférence postministérielle. Comme nous serons les hôtes, à Halifax, du prochain Sommet du G-7, nous prêterons une oreille attentive à vos observations. Nous nous réjouissons également à la perspective de procéder à un échange de vues avec le Brunéi, qui présidera la Conférence postministérielle de l'an prochain.

Les relations économiques et commerciales offrent chaque jour de nouvelles promesses et de nouvelles possibilités, au fur et à mesure que les liens au niveau du secteur privé se multiplient et deviennent de plus en plus étroits. Les échanges bilatéraux entre le Canada et l'ANASE, qui se chiffrent actuellement à près de 5 milliards de dollars, ont plus que doublé au cours des cinq dernières années et triplé en dix ans. Nous sommes persuadés que ces échanges vont continuer de s'intensifier, mais nous devons aussi rester compétitifs. Par ailleurs, nous devons collaborer avec l'ANASE en vue de libéraliser davantage notre commerce et de faciliter l'accès aux marchés des biens et services. J'aimerais donc connaître votre avis quant aux moyens que peuvent prendre nos gouvernements pour modifier les règlements en place afin de permettre aux échanges commerciaux et aux investissements de s'accroître selon des principes conformes au GATT.

Nous estimons, quant à nous, qu'on pourrait s'inspirer de nombreuses dispositions de l'ALENA pour libéraliser les rapports commerciaux entre le Canada et l'ANASE. Par exemple, nous espérons entreprendre des négociations avec divers pays de l'ANASE en vue de signer un accord de protection de l'investissement étranger fondé sur des principes semblables à ceux que renferme l'ALENA. Les membres de l'ANASE ont reçu copie de l'accord modèle lors de la réunion du Comité de coopération mixte. Au cours des prochains mois, le Canada débattrà, toujours par le truchement du Comité, d'un certain nombre d'aspects de l'accessibilité des marchés de l'assurance. J'espère que ces suggestions recevront un écho favorable auprès des gouvernements des États membres de l'ANASE. Nous devons trouver d'autres moyens de nous entraider afin de donner à nos secteurs privés respectifs le coup de pouce dont ils ont besoin pour se lancer sur les marchés asiatique et nord-américain. Peut-être pourrions-nous discuter de cette question plus à fond aujourd'hui.

Le Canada continue d'accroître sa présence dans les pays de l'ANASE grâce aux coentreprises et à d'autres formes d'investissement. Nos investissements dans les pays de l'ANASE, qui se chiffrent à près de 4 milliards de dollars, représentent une part grandissante de l'ensemble des investissements directs de notre pays à l'étranger. Nous souhaitons que cette tendance se poursuive et qu'en même temps les investisseurs de l'ANASE s'intéressent davantage au Canada.

L'ANASE avait fait état de ses préoccupations au sujet de l'ALENA, craignant qu'il n'ait pour effet de détourner les investissements. Les premiers résultats de nos études sur cette question indiquent toutefois que le taux de détournement atteint moins de un pour cent.

Les sociétés canadiennes sont de bons partenaires éventuels pour les industriels de l'ANASE qui s'intéressent au dynamique marché de l'ALENA. En effet, elles connaissent bien les circuits de distribution nord-américains, tandis qu'il en coûterait cher aux entreprises des pays de l'ANASE si elles essayaient d'acquérir seules cette connaissance. En tant que gouvernements, nous devrions faciliter des partenariats de ce genre au sein du secteur privé.

Enfin, je voudrais dire quelques mots au sujet de notre engagement envers l'APEC et envers une coopération élargie dans la région Asie-Pacifique. Le Canada considère que sa contribution à l'APEC et sa participation continue aux travaux de l'ANASE dans le cadre de la Conférence postministérielle sont des activités complémentaires, qui se renforcent mutuellement. Nous saluons le leadership de l'Indonésie cette année, qui accueillera les prochaines rencontres des ministres et des dirigeants de l'APEC. En collaborant avec nos amis indonésiens, nous voyons s'ouvrir des possibilités de coopération avec l'ANASE dans le cadre de l'APEC. Je prends note du fait qu'après le Japon l'an prochain, ce seront les Philippines puis le Canada qui assumeront la présidence de l'APEC. Nous avons déjà entrepris des consultations avec nos collègues philippins en vue d'assurer une bonne gestion de l'APEC en 1996-1997. Il est essentiel qu'à mesure que l'APEC évolue, elle puisse compter sur une ANASE solide. Vous pouvez miser sur l'appui du Canada pour faire de l'APEC un nouveau pont par-dessus le Pacifique.

Je voudrais terminer en invitant les ministres des Affaires étrangères ici présents et leurs trois collègues de l'ANASE à venir me rencontrer au Canada, à un moment propice, pour une discussion informelle sur notre avenir commun.

Merci.